

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Concours Maisons fleuries 2017 :
À vos aménagements paysagers!**

Rivière-du-Loup, le 4 juillet 2017 – La Ville de Rivière-du-Loup, en partenariat avec la Société d'horticulture, lance la sixième édition du concours Maisons fleuries. Ce concours vise à récompenser les plus beaux aménagements paysagers de notre ville dans les catégories résidentielle et commerciale.

Le territoire retenu cette année est celui situé à l'ouest de la rivière du Loup et au sud du boulevard de l'Hôtel-de-Ville. Il s'agit donc du secteur comprenant les écoles et le centre commercial, celui des rues des Érables et Laval, le quartier Saint-François, etc.

Les rues de ce secteur seront visitées par les juges de la société d'horticulture dans la semaine du 24 juillet et seuls les aménagements en façade seront jugés. Aucune inscription n'est nécessaire pour les résidents et les commerces. Pour se démarquer, il suffit de consacrer d'ici cette date un peu de temps et d'énergie afin de donner fière allure à ses plates-bandes et aménagements.

Les critères utilisés par les juges porteront sur la propreté des lieux, l'entretien et le choix des différents composants d'un aménagement paysager tel que la pelouse, des arbres, des arbustes et les fleurs, annuelles et vivaces. L'équilibre, l'aspect visuel de l'ensemble et l'originalité de l'aménagement feront également partie des critères pris en compte par les juges.

Les gagnants seront dévoilés et reconnus lors d'une réception spéciale organisée en leur honneur, en septembre. Instauré en 2012, le concours vise à encourager les résidents et commerces à pavoiser élégamment leurs propriétés, question de rendre la ville plus agréable pour tous, y compris les résidents et touristes.

- 30 -

Source : Benoît Ouellet, directeur
Service loisirs, culture et communautaire

Service des communications
418 867-6611



Les récipiendaires de la 5^e édition du concours, en 2016